PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 20 mars 2008 n°: 02

OBJET	Réservé à l'Inspecteur d'Académie
Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17 h 45. Mme FARA, professeur d'histoire/géographie, est désignée secrétaire de séance. Lecture de l'ordre du jour.	
I – APPROBATION DU PV DU CA DU 03/12/07 :	
1) En préalable, 4 modifications sont apportées à l'ordre du jour : \$\\$\\$\lecture de motion et de déclarations. \$\\$\\$\\$\dispositions prises pour la mise en sécurité. Dans les questions diverses : \$\\$\\$\\$\charte informatique. \$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$	
2) L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.	
3) Annexion des 3 documents.	
4) Correction du PV du CA du 3/12/07 : « Mme la Secrétaire générale » est remplacée par Mme la Conseillère générale ».	
5) PV adopté à l'unanimité	
<u>II – PRÉPARATION DE RENTRÉE :</u>	
La Commission permanente du 13/02/07. a examiné la proposition de répartition des moyens.	
(685 heures → « 683 heures » : le différentiel correspond à 2 h pour maintenance du parc informatique)	
recours au vote secret : le vote porte sur la répartition des moyens. Présentation du tableau :	
 Besoins qui répondent aux textes réglementaires les apports correspondent aux services des enseignants. 	
remarque d'un représentant d'une association de parents d'élèves : <i>y a-t-il</i>	
matière à créer un poste en « Lettres » ? M. le Principal explique sa démarche pour demander des postes fixes en	
Espagnol et des B. M. P. en Sciences Physiques et E. P. S;. \$\&\phi622\$ h pour les postes/61 h supplémentaires.	
Un professeur d'E. P. S.: existe-t-il des supports pour des stagiaires? M. le Principal répond par la négative à cette question dans la mesure où ce	
sont des heures postes	
Un professeur s'interroge sur les regroupements de niveau en anglais. Monsieur le Principal signale que celui-ci aura lieu en 5 ^{ème} /3 ^{ème} à la demande de l'équipe pédagogique d'anglais.	
Un parent : ce regroupement est-il un choix pédagogique ou un besoin en heures ?	
Le professeur répond qu'il s'agit d'un choix pédagogique réfléchi avec les	

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 20 mars 2008 n°: 02

professeurs concernés.

Un professeur au nom de la liste FSU/FO explique le « refus de vote » : contre la diminution des postes fixes et l'augmentation du volume des heures Supplémentaires.

VOTANTS	23
ABST	1
CONTRE	2
POUR	10

10 Refus de vote : 10

III – DM POUR LE FINANCEMENT DES VOYAGES DES PROFESSEURS EN ESPAGNE :

⇔ Prise en charge du voyage des professeurs accompagnateurs sur le budget de l'établissement : 810 €.

Résultat du vote :

Vote à l'unanimité

IV - DM POUR LE SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT

\$Prélèvement sur le fonds de réserve du service annexe d'hébergement.

Résultat du vote:

Vote à l'unanimité

<u>V – . CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE AVENANT A</u> SIGNER :

(13 € de l'heure)

Résultat du vote:

Vote à l'unanimité

<u>VI – RELEVE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION « POID DES CARTABLES » :</u>

Une commission « poids de cartables » réunis le 14 février 2008 regroupant les parents d'élèves et l'équipe de direction propose plusieurs pistes d'action. Une information auprès des élèves sur la confection du cartable au quotidien sera faites par les professeurs.

Une attention particulière dans la confection des emplois du temps, pour éviter une surcharge du cartable ou anticiper les journées « chargées ». Les Présidents des fédérations de l'établissement et M. le Principal ont adressé une lettre à M. le Président du Conseil Général pour demander des casiers pour les élèves de 6ème et 5ème (un casier pour deux élèves) A ce jour, – pas de réponse.

La possibilité d'achat de séries d'ouvrages qui resteraient dans l'établissement : à l'étude car problème de stockage et de coût.

L'utilisation d'une clé USB : un recensement a été fait (5 à 10 % des élèves n'ont pas d'ordinateur)

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 20 mars 2008 n°: 02

VII FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT DURANT LES CONGES

M. le Principal assure la permanence les 21/22/23 avril.

Vote: unanimité

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1) CHARTE INFORMATIQUE:

Charte de l'utilisateur : émane du service « Rectorat » : « internet et informatique » et doit faire partie du règlement intérieur et du projet d'établissement.

L'utilisateur d'un logiciel spécifique permettra la traçabilité de n'importe quel utilisateur sur le réseau.

M. le Principal insiste auprès des délégués élèves sur l'importance de confidentialité du mot de passe.

Résultat du vote :

Vote à l'unanimité

2) BROCHURE EPLE:

M. le Principal a été démarché par une société pour présenter des brochures d'établissement. Cela ne nous coûte rien à l'établissement car il y a des annonceurs.

Un représentant d'une association de parents d'élèves : la démarche : appâter le client? De la part d'un service public, la démarche n'est pas bonne. De plus, le collège Dangla n'a pas besoin de pub.

Un professeur quitte le conseil.

Résultat du vote :

VOTANTS	22
ABST	5
CONTRE	14
POUR	3

La personne qualifiée nous livre son expérience : il faudrait mobiliser les forces vives, commander à un imprimeur en direct,

Un parent d'élèves propose de solliciter le club journal ou le BTS communication.

Il est demandé au CA de régulariser la situation administrative d'un emploi CAE, embauché le 19/10/06 et pour lequel aucun acte n'avait été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 20.